

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 9 septembre 2010

## 23 Centre Georges Brassens – avenant à la convention de partenariat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

Mme FEVRIER

M. MACHU

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

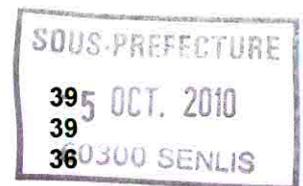
Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Par délibération n°9 du conseil municipal en date du 14 décembre 2009, vous avez autorisé monsieur le maire à signer une convention de partenariat avec le centre Georges Brassens. Cette convention a pour objet d'exposer dans les grandes lignes les objectifs et modalités du soutien de la ville au centre Georges Brassens.

Cette convention, certifiée exécutoire le 26 janvier 2010, ne faisait pas mention de la grange à musique dont la Ville a repris la gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Toutefois, il s'avère aujourd'hui nécessaire, par un avenant, de préciser le statut de l'animateur de la grange à musique salarié du centre Georges Brassens suite au transfert de gestion de cet équipement entre le centre Georges Brassens et la ville.

L'animateur sera détaché, par le centre Georges Brassens, à la grange à musique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 14 décembre 2009,  
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 9 septembre 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

Madame BOUKHELIF ne participe pas au vote.

■ Vote ordinaire :

Votants : 35                      Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 3

■ Décide à l'unanimité:

**Article unique** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le centre Georges Brassens en date du 16 décembre 2009, certifiée exécutoire le 26 janvier 2010.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

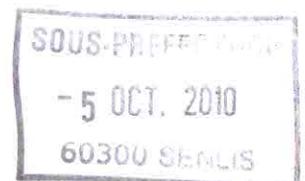
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE